

Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2025 à 19h00 du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue à la salle communautaire située au 60 Route Morrison à Arundel.

Lors de l'ouverture de cette séance sont présents :

La mairesse, Pascale Blais, madame la conseillère Carole Brandt et messieurs les conseillers Richard E. Dubeau, Jonathan Morgan, Danny Paré et Marc Poirier. Le Directeur général et greffier-trésorier, Philip Toone, est également présent. La conseillère Tamara Rathwell est absente.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse et présidente de la séance, Pascale Blais, constate le quorum, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19h01.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour

2025-09-146 Il est proposé par la conseiller Marc Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. AFFAIRES COURANTES – ANNONCES

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

5.1 Adoption du procès-verbal de la Séance ordinaire du 19 août 2025

6. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENT

6.1 Avis de motion et dépôt de projet de règlement 293.1 modifiant le règlement 293 établissant la rémunération du personnel électoral

7. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

7.1 Liste de comptes à payer au 4 septembre 2025

7.2 Décompte No. 2 – Chemin de la Rouge Phase 2

7.3 Confirmation du personnel électoral

7.4 Convention collective – modification aux taux horaires

8. TRAVAUX PUBLICS ET INSTALLATIONS MUNICIPALES

8.1 Acquisition - Chauffe-eau, 2 rue du Village

8.2 Travaux additionnels – ch de la Rouge Phase 2

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1 Lettre d'appui à la Légion Canadienne – filiale 192 – programme Nouveaux horizons pour aînés 2026-2027

12. COMMUNICATION DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

13. COMMUNICATION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC
14. PÉRIODE DE QUESTIONS
15. LEVÉE DE LA SÉANCE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. AFFAIRES COURANTES – ANNONCES

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2025

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2025 a été remise à chaque membre du conseil municipal ;

2025-09-147 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard E. Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 août 2025 tel que déposé.

6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

6.1 Avis de motion et dépôt de projet de règlement 293.1 modifiant le règlement 293 établissant la rémunération du personnel électoral

AVIS Le conseiller Jonathan Morgan donne **AVIS DE MOTION** qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 293.1 modifiant le règlement 293 établissant la rémunération du personnel électoral.

Le présent règlement vise à établir les taux horaires applicables au personnel électoral dans le cas que ceux-ci soient également employé par la municipalité.

DÉPÔT

Le mairesse Pascale Blais **DÉPOSE** le **PROJET DE RÈGLEMENT** 293.1 modifiant le règlement 293 établissant la rémunération du personnel électoral

Le libellé du projet de règlement est reproduit ci-dessous :

ATTENDU que l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités édicte que le conseil de la municipalité peut établir un tarif de rémunération ou d'allocation ;

ATTENDU que le conseil municipal dispose du pouvoir de fixer une rémunération supérieure à celle prévue par le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux, et qu'il a exercé cette prérogative par l'adoption du Règlement numéro 293, établissant les modalités de rémunération applicables au personnel électoral ;

ATTENDU que les membres du conseil municipal jugent opportun, pour les employés actuellement en poste à la municipalité, de reproduire leurs taux horaires déjà en vigueur ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 septembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE le conseil décrète ce qui suit :

*AJOUTER audit règlement 293 l'Article 1.1 **Modalités de rémunération applicables aux employés municipaux en fonction**, dont le libellé est le suivant:*

QUE, pour les employés actuellement en poste à la municipalité, et ce, malgré les taux horaires prévus au présent règlement, leur rémunération au service de la période électorale demeurera équivalente à leur taux horaire actuellement en vigueur ;

QUE, lorsque les tâches liées à la période électorale sont accomplies durant les heures normales de travail associées à leurs fonctions administratives, la rémunération afférente sera imputée au budget électoral, sans qu'il y ait ajustement ou majoration du taux horaire applicable, et ce, sans dédoublement de taux.

7. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

7.1 Liste des comptes à payer au 4 septembre 2025

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a examiné les dépenses effectuées et les comptes à payer du mois avril et jusqu'au 4 septembre 2025 ;

2025-09-148 Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Danny Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le paiement des comptes jusqu'au 4 septembre 2025 tels que présentés :

Compte à Payer 8 août au 4 septembre 2025		
Fournisseurs	Montant	
Alliance Ford	\$ 1 225.51	
Carquest	\$ 142.53	
Centre d'Action Bénévole		
Laurentides	\$ 105.85	
DEC Enviro - Rouge Phase 2	\$ 1 460.18	
Defi Sport Tremblant	\$ 210.19	
EMS Ingénierie Inc.	\$ 10 347.75	
Energies Sonic	\$ 2 978.78	
Gilbert P. Miller & Fils Ltée	\$ 1 075.02	
Homewood Santé	\$ 49.59	
Kim Morrison - Bibliothèque	\$ 582.13	
Loranger Marcoux	\$ 5 929.84	
Matériaux SMB	\$ 111.31	
MRC des Laurentides	\$ 135.13	
Nordmec - Décompte #2	\$ 434 755.71	
Pièces d'Auto P&B Gareau	\$ 195.69	
Programme Camp de Jour 2025	\$ 400.00	
SCFP local 4852	\$ 1 051.51	
Service d'entretien ménager MC	\$ 1 046.27	
Trivium - Groupe Laverdure	\$ 3 550.79	
Turf Care	\$ 1 201.34	
Ville Sainte-Agathe-des-Monts	\$ 172.46	
 Liste de chèques et prélèvements émis		
Bell Canada	\$ 118.84	
Barrie, Diane Ruth Lillian	\$ 5.03	

Hydro Québec	\$	1 065.53
Visa	\$	582.68
Salaire et contribuition d'employeur	\$	46 546.66
Frais de banque	\$	72.00
TOTAL	\$	515 118.32
Annulation facture 468 - erreur cléricale		(6 915,00)

7.2 Décompte No. 2 – Chemin de la Rouge Phase 2

CONSIDÉRANT QUE la deuxième facturation progressive de l'entrepreneur Nordmec inc en raison des travaux de réfection du chemin de la Rouge, phase 2, au montant de 420 145,16\$ (avant taxes);

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement par la firme d'ingénierie responsable du projet, EMS, en date du 8 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'une retenue de 10% est applicable au montant de 42 014,52\$, pour un premier versement après retenue de 378 130,65\$ (avant taxes);

2025-09-149 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Carole Brandt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de:

AUTORISER le paiement 378 130,65\$ (avant taxes) en faveur de la firme Nordmec inc;

QUE cette somme provienne du compte budgétaire prévu.

7.3 Confirmation du personnel électoral

CONSIDÉRANT que le conseil juge opportun d'accepter la recommandation du président d'élection, Philip Toone, de nommer les employés indiqués ci-dessous aux postes électoraux;

2025-09-150 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marc Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

NOMMER les employés suivants aux postes de l'élection municipale de 2025 :

Secrétaire d'élection : Tiffany Schippel

Réviseurs de liste : Brenda Howard, Leigh Thomas, Tiffany Schippel

Bureau de vote : secrétaire, vérificateur d'identité : Brenda Howard

Bureau de vote: scrutateur, vérificateur d'identité : Leigh Thomas

Bureau de vote: vérificateur d'identité : Tiffany Schippel

Primo : Zakaria Guindo

7.4 Convention collective – modification aux taux horaires

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de modifier la date de référence de l'augmentation des taux horaires pour l'an 2026 afin de d'assurer afin de cristalliser ledit taux en début de l'année 2026 et non pas plus tard;

2025-09-151 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jonathan Morgan et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

AUTORISER le directeur général à signer une entente avec le syndicat et à accomplir tous les actes requis pour finaliser ladite entente, conformément aux dispositions suivantes :

CONSIDÉRANT que le libellé actuel entraîne un calcul différé de l'augmentation annuelle des taux horaires, ce qui repousse l'établissement du taux final de plus d'un an après le début de la période concernée ;

CONSIDÉRANT que les parties souhaitent établir une date de référence claire pour le calcul de l'augmentation des taux horaires, soit l'Indice des prix à la consommation (IPC) du mois de juillet de l'année précédente (en espèce le IPC de juillet 2025), tel que publié par l'Institut de la statistique du Québec – IPC global, région de Montréal, données mensuelles non désaisonnalisées ;

CONSIDÉRANT que la présente entente ne modifie ni le taux minimal d'augmentation prévu (2 %), ni le taux maximal (3 %), et que le IPC applicable pour l'année 2026 est déjà connu et fixé à 2,5 % ;

CONSIDÉRANT que cette entente ne concerne que l'année 2026, soit la dernière année de la convention collective actuellement en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE, les parties conviennent de ce qui suit :

Malgré le libellé de la convention collective en vigueur, l'augmentation des taux horaires pour tous les employés syndiqués sera fixée à 2,5 % pour l'année 2026.

8. TRAVAUX PUBLICS ET INSTALLATIONS MUNICIPALES

8.1 Acquisition - Chauffe-eau, 2 rue du Village

CONSIDÉRANT QU'un chauffe-eau de l'hôtel de ville est défectueux et doit être remplacé;

CONSIDÉRANT la soumission de la firme Plomberie Roger Labonté inc en date du 15 septembre 2025 au montant de 7 720,00\$ (avant taxes) incluant l'installation;

2025-09-152 EN CONSÉQUENCE Il est proposé par monsieur la conseillère Carole Brandt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

AUTORISER l'achat d'un chauffe-eau aux termes de la soumission 15 septembre 2025 de la firme Plomberie Roger Labonté inc, au montant de 7 720\$,00\$ (avant taxes);

QUE les fonds de cette dépense proviennent du surplus non affecté.

8.2 Travaux additionnels – ch de la Rouge Phase 2

CONSIDÉRANT la directive de chantier DDC-C-04 de la firme d'ingénierie EMS, portant sur les travaux de réfection du chemin de la Rouge, Phase 2, indique la nécessité de remplacer un ponceau pas présent dans le devis original;

CONSIDÉRANT l'avis de changement au contrat ACNM005 de Nordmec inc, afin d'effectuer les travaux pour un montant additionnel de 28 617,60 \$ (avant taxes);

2025-09-153 EN CONSÉQUENCE Il est proposé par monsieur le conseiller Richard E. Dubeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

AUTORISER les travaux supplémentaires indiqués par voie de la directive de chantier DDC-C-04, et le paiement au montant de 28 617,60 \$ (avant taxes) en faveur de la firme Nordmec inc. ;

QUE les fonds de cette dépense proviennent du compte budgétaire prévu.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1 Lettre d'appui à la Légion Canadienne – filiale 192 – programme Nouveaux horizons pour aînés 2026-2027

CONSIDÉRANT que la filiale no 192 de la Légion royale canadienne située sur le territoire de la Municipalité du Canton d'Arundel effectue actuellement une demande de subvention dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) 2026-2027 auprès du gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT que le projet visé par cette demande de subvention, dénommé « Building Healthy Senior Pastimes » (*Construire des loisirs sains pour les aînés*), s'inscrit dans la continuité et l'amélioration des projets très réussis précédemment parrainés par votre programme fédéral PNHA, dont les cours de peinture, de yoga pour débutants, d'informatique, de vitrail, de danse en ligne, d'initiation au travail du bois et de cours cuisine, en mode « hybrides» et auxquels s'ajouteront des cours de secourisme pour aînés, d'art floral et d'artisanat de Noël;

CONSIDÉRANT l'appui du conseil pour les projets antérieurs tel qu'il appert des résolutions 2023-09-267 et 2024-08-111 et son appui pour la poursuite des projets nommés ci-haut;

2025-09-154 EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Danny Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

APPUYER la Légion royale canadienne, filiale no 192, dans ses démarches de demande de subvention dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) 2026-2027 pour ce projet, en vertu de la présente résolution et par une lettre d'appui;

AUTORISER la mairesse à préparer et à signer cette lettre d'appui.

12. COMMUNICATION DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

13. COMMUNICATION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-09-155 Il est proposé par le conseiller Marc Poirier et résolu:

QUE la séance soit levée à 19h28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pascale Blais
Mairesse

Philip Toone
Directeur général/greffier-
trésorier

CERTIFICAT DU GREFFIER-TRÉSORIER

Je soussigné, Philip Toone, Directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité du Canton d'Arundel, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Philip Toone, Directeur général/Greffier-trésorier

Je soussignée, Pascale Blais, mairesse de la Municipalité du Canton d'Arundel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Pascale Blais, mairesse